

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 10 novembre 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Issam OTHMAN, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Christine MORALES, Yannis AL MAHDI, Yolande LOBA, Marguerite JEGER, Gérard GROBET, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS :

Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Eric FROMAIN, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSEE : Zeina KHAIR-LAFOND.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Véronique SCHMITT à Michèle PIBOULEU, Marie-Jo BASSON à Annie TARAVEL, Willy PLAZZI à Gilbert BERANGER, Marie LORIAU à Françoise CHAVAGNE, Mireille ROUVIERE à Gilbert VEYRON, Riad CHERIF à Issam OTHMAN, Patrice MANGEREST à Daniel GOUX, Catherine LAVAL à Yolande LOBA, Gilles GASCON à Marie-Claire FISCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oO====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

.../...

Communication n° 11.142 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'octobre 2011)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois d'octobre 2011.

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2011.

Délibération n° 11.143 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE diverses créations et suppressions de postes au 1^{er} décembre 2011 (suppression d'un poste de directeur territorial et création d'un poste d'administrateur territorial, suppression de trois postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe et création de trois postes d'adjoint technique 2^{ème} classe) ; DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget.

Délibération n° 11.144 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de chargé de mission « développement durable »

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de chargé de mission « développement durable » sur la base de l'indice brut 458 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'ingénieur territorial et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 11.145 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la SA d'HLM « Société Française d'Habitations Economiques » pour l'acquisition de 31 logements sociaux 20 avenue de la Gare

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE la garantie de la Ville de Saint-Priest à la SA d'HLM « Société Française d'Habitations Economiques » du Groupe Arcade à hauteur de 15 % de 3.251.000 € soit 487.650 € au titre des contrats de prêts consentis par DEXIA pour l'acquisition de 31 logements sociaux 20 avenue de la Gare : 1 PLS pour le financement de la construction (montant de 1.965.000,00 € durée totale de 42 ans, périodicité trimestrielle, taux d'intérêt de 3,07 %, taux d'intérêt actuariel annuel révisable indexé sur le livret A) et 1 PLS pour le financement du foncier (montant de 1.286.000,00 € durée totale de 52 ans, périodicité annuelle, taux d'intérêt de 3,07 %, taux d'intérêt actuariel annuel révisable indexé sur le livret A) ; DIT qu'au cas où la SA d'HLM « Société Française d'Habitations Economiques » du Groupe Arcade, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Ville de Saint-Priest s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple notification de DEXIA adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; ENGAGE le Conseil municipal à libérer pendant toute la durée des prêts, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ; DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

= Arrivée de Monsieur Drioli à 19 heures 15 =

Délibération n° 11.146 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une subvention exceptionnelle au centre social de l'Olivier

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal ALLOUE une subvention exceptionnelle de 25.000 € au centre social de l'Olivier ; DIT que cette subvention sera imputée à l'article 6745 du budget de l'année 2011.

Délibération n° 11.147 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions 2011 - Complément

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions votées le 27 janvier 2011 en octroyant 15.000 € à l'association Radio Pluriel (subvention de fonctionnement imputée à l'article 6574).

Délibération n° 11.148 : URBANISME : Acquisition d'une partie de la parcelle CV 137 sise rue Edmond Rostand - Autorisation au Maire - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en vue de la construction d'un équipement associatif de type club-house, APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle CV 137 située rue Edmond Rostand, au prix de 45 €/m² conformément à l'avis du service des Domaines, soit 33.975 € au total pour 755 m² ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 33.975 € ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 1.700 €, seront imputées à l'article 2111 ; AUTORISE Madame le Maire à déposer la déclaration préalable de division et le permis de construire, et à signer tous les documents s'y rapportant ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitudes à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels et en particulier avec ERDF, GRDF, France Telecom, SDEI et Grand Lyon ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels, en particulier le Conseil général du Rhône, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, l'Union européenne et l'Ademe.

Délibération n° 11.149 : URBANISME : Aménagement d'une aire de tir à l'arc - Autorisation au Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant l'aménagement d'une aire de tir à l'arc sur une partie de la parcelle CK 313 et sur une partie du délaissé de voirie du chemin de Saint-Martin (remplacement de l'aire existante chemin de Saint-Bonnet de Mure), AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis d'aménager et à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 11.150 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 7 rue Victor Hugo

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T3 sis 7 rue Victor Hugo au prix de 120.000 € conforme à l'évaluation des Domaines, dont 9.600 € de commission d'agence ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 120.000 € et aux frais de notaire, estimés à 6.500 €, seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 11.151 : LOGEMENT : Octroi de subventions à l'Office « Porte des Alpes Habitat » pour les opérations « la Primavera », « Berliet Ecole » et 56 Grande Rue

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution des subventions suivantes à l'Office « Porte des Alpes Habitat » pour trois opérations d'habitat social : 45.716 € pour l'opération « la Primavera », 175.758 € pour l'opération « Berliet Ecole », 37.069 € pour l'opération 56 Grande Rue ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents ; DIT que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 20418.

Délibération n° 11.152 : LOGEMENT : Octroi d'une subvention à l'OPAC du Rhône pour l'opération en VEFA sise 17 rue du Grisard

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution d'une subvention de 25.732 € à l'OPAC du Rhône pour l'opération en VEFA sise 17 rue du Grisard (acquisition de 20 logements : 8 PLUS, 2 PLAI et 10 PLS) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière et tous documents y afférents ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 20418.

Délibération n° 11.153 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur de la ZAC Berliet

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME « *rue Annie Girardot* » la voie de desserte de l'opération de la 1^{ère} phase de l'îlot B1 de la ZAC Berliet (tenant et aboutissant avenue des temps modernes).

Délibération n° 11.154 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Lancement d'un jardin partagé sur le quartier de la Gare - Convention de partenariat avec Alliade Habitat et l'association « Le Passe-Jardins »

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion avec Alliade Habitat et l'association « le Passe-Jardins » d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un jardin partagé sur le quartier de la Gare ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet ; DIT que les dépenses afférentes, d'un montant maximum de 20.460 € seront imputées à l'article 611.

Délibération n° 11.155 : EMPLOI ET INSERTION : Plan Local de Redynamisation du Rhône (P.L.R.) - Approbation du projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de Plan Local de Redynamisation du Rhône tel que présenté (plan prévoyant diverses mesures d'accompagnement pour compenser la diminution des retombées économiques consécutives à la fermeture de certains sites militaires) ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents inhérents à ce P.L.R.

Délibération n° 11.156 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du Contrat éducatif local 2011-2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'ensemble des dispositions financières adoptées par le comité départemental du Contrat éducatif local pour l'année scolaire 2011-2012 ; AUTORISE Madame le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 8.250 € ; DIT que cette somme sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 11.157: EDUCATION : Projets pédagogiques liés au Devoir de mémoire - Octroi de subventions au collège Colette et au lycée Condorcet

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de son soutien aux projets pédagogiques liés au Devoir de mémoire développés par les établissements scolaires, ACCORDE une subvention exceptionnelle de 4.800 € au collège Colette pour l'organisation de trois voyages avec ses élèves de 3^{ème} durant la présente année scolaire ; ACCORDE une subvention exceptionnelle de 300 € au lycée Condorcet pour la constitution d'un fonds documentaire historique ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 11.158 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de co-réalisation avec l'association Lyon Athlétisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'une convention de co-réalisation entre la Ville et l'association Lyon Athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive « Le cross des Myriades » le 27 novembre 2011, convention prévoyant l'octroi d'une subvention de 8.000 € ; DIT que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 11.159 : AFFAIRES CULTURELLES : Cinéma « Le Scénario » - Adhésion au Réseau Alternatif de Diffusion (RADi)

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion au Réseau Alternatif de Diffusion (RADi) pour le cinéma « Le Scénario » ; AUTORISE Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents et conventions afférents ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6281.

Délibération n° 11.160 : AFFAIRES CULTURELLES : Action du Centre Culturel Théo Argence - Convention triennale 2011-2013 avec le Département du Rhône - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'une convention triennale avec le Conseil Général du Rhône pour l'action culturelle menée par le Centre Culturel Théo Argence sur la période 2011 à 2013 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter chaque année le Département du Rhône pour l'obtention de la subvention prévue par ladite convention (13.000 € par an) ; DIT que cette convention se substitue à celle initialement adoptée par délibération n° 09.163 du 5 novembre 2009 ; DIT que les recettes afférentes seront imputées à l'article 7473.

Délibération n° 11.161 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Dossier relatif au projet de contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise - Approbation de la tenue d'un conseil municipal extraordinaire élargi à Ternay

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE les conseillers municipaux de la Ville de Saint-Priest à siéger le jeudi 1^{er} décembre 2011 à partir de 20 heures au gymnase situé sur le territoire de la commune de Ternay (69360), pour la tenue d'un conseil municipal extraordinaire élargi consacré au dossier relatif au projet de contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.

Vœu n° 11.162 : MOTIONS ET VOEUX : Vœu pour le maintien des moyens d'action du C.N.F.P.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le vœu suivant :

« L'adoption par le Parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, d'un amendement de la commission des finances, conduit à l'abaissement de la cotisation des collectivités locales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Celle-ci, qui est consacrée, rappelons-le, à la formation professionnelle des fonctionnaires, passerait de 1 % à 0,9 % de la masse salariale des collectivités locales, privant le C.N.F.P.T. de 33,8 millions d'euros par an dès 2012.

François Deluga, président du C.N.F.P.T., a réuni en séance extraordinaire, le 14 septembre 2011, le conseil d'administration de l'établissement puis les délégués régionaux, afin d'évoquer les solutions à mettre en œuvre pour faire face à la perte de recettes. D'ores et déjà, sont envisagées des réductions dans les dépenses engagées par cet organisme déconcentré et paritaire dont la mission première est de garantir aux collectivités et à leurs salariés un accès égalitaire aux formations.

Ainsi, les frais annexes de formation devraient assez rapidement ne plus être remboursés aux agents et certaines formations deviendraient payantes, en sus de la cotisation obligatoire. Mais l'ampleur des sommes à trouver imposera sans aucun doute de toucher aux moyens consacrés à la formation elle-même.

Paradoxalement, au lieu d'en résulter une économie pour les collectivités, cette décision les obligera à augmenter leurs dépenses pour simplement maintenir le niveau de formation des personnels dont chacun reconnaît le caractère nécessaire voire indispensable. Sous couvert d'économies, l'Etat procède donc ici à un nouveau transfert de charge au détriment des collectivités. L'enjeu n'étant rien moins que la qualité du service public rendu aux citoyens et la capacité de ceux qui ont fait le choix de le servir, à répondre au mieux aux enjeux et aux évolutions de notre société.

En effet, les actions de formation organisées par le C.N.F.P.T. contribuent fortement à moderniser les services publics locaux. Les 2,7 millions de journées de formation stagiaires organisées en 2011 apparaissent d'autant plus nécessaires que nous traversons une période de profonde réforme territoriale et de crise persistante des finances publiques qui génèrent d'intenses besoins de formation.

La qualité des services publics locaux reconnue par toutes les enquêtes d'opinion tient pour une part à la qualité du dispositif de formation propre à la fonction publique territoriale.

Or, cette force repose aujourd'hui sur un droit à la formation et des dispositifs qui permettent à ses 1,8 million d'agents de construire de véritables parcours d'évolution statutaire et de développement de compétences. Une telle décision impacterait le droit de chaque salarié à se former pour son évolution professionnelle et donc à bénéficier d'un déroulement de carrière valorisant et motivant. Plus encore, on le sait bien, réduire la formation des fonctionnaires territoriaux, c'est aussi mettre en cause la deuxième chance donnée aux fonctionnaires les plus modestes.

Toutes les associations d'élus et toutes les organisations syndicales de la fonction publique territoriale ont dès lors fait connaître leur désaccord avec cette décision.

Avec elles, le Conseil municipal réuni le 17 novembre 2011 demande au Parlement de revenir sur sa décision et de rétablir à hauteur de 1 % de leur masse salariale, la cotisation obligatoire versée par les collectivités territoriales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la formation professionnelle de leurs agents. »

La séance est levée à vingt heures trente.

**Le Maire,
Martine DAVID**